



Arrondissement
De Montbrison

Tel : 04 77 24 02 02
Mail : mairie@trelins.fr
Site : www.trelins.fr

MAIRIE de TRELINS

14 rue de l'Église 42130 TRELINS

L'an deux mille vingt-six le 24 avril à 20 heures, le Conseil Municipal de TRELINS, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Alexandre PALMIER, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15
Date de convocation au conseil municipal : 10/04/2026

Présents : MM Alexandre PALMIER, Gaëtan GUILLOT, Liliane FAYARD, Christian PATURAL, Christophe CELLIER, Agnès PANGAUD, Pierre POINSON, Marie-Odile HENDRICKX, Antonio FERREIRA, Patricia GATTE, Magali COAVOUX, Alexandre ROCHE et Sabrina PEREIRA

Absents excusés : Natacha BELEZY qui donne procuration à Gaëtan GUILLOT
Adrien OLIVEIRA AFONSO qui donne procuration à Pierre POINSON

Secrétaire de séance : Liliane FAYARD

Objet : Simplification des tarifs de location de la Salle des Fêtes

Compte tenu des travaux de rénovation de la salle des fêtes, Monsieur le Maire propose de réviser les tarifs de location.

Après discussion et vote, l'assemblée décide d'appliquer les tarifs suivants à compter du 1/10/2026.

Pour les résidents Trelins	Grande Salle	Petite Salle
Weekend	250 €	100 €
Temporaire (vin d'honneur, réunion)	125 € la semaine 155 € le weekend	35 € la semaine 50 € le weekend
Pour les non résidents Trelins		
Repas et manifestations à but lucratif	420 €	200 €
Vin d'honneur et réunions	195 €	70 €

La vaisselle sera louée au prix de 40 euros.

La caution est à 300 € pour une location sans vaisselle et à 450 € pour une location avec vaisselle.

Un forfait nettoyage de 75 € sera appliqué aux associations si la salle des fêtes n'est pas rendue propre.

Les locataires de la grande salle devront rendre le bâtiment rangé et balayé, cuisine et toilettes propres.

Quant aux locataires de la petite salle, le ménage est entièrement assuré par le locataire.

La consommation d'électricité sera facturée en fonction du relevé fait et en fonction du prix payé par la collectivité.

Ont signé, au registre, les membres présents.

Fait à TRELINS, le 27 avril 2026.

Alexandre PALMIER,
Maire,



Liliane FAYARD,
secrétaire de séance,